

ANNEXE 6 AU CCA : INSTALLATIONS DE CHANTIER

AFFAIRE 26A0059 HOPITAUX DU BASSIN DE THAU – MODERNISATION ET EXTENSION DE L'HOPITAL SAINT CLAIR - MARCHE GLOBAL SECTORIEL DE CONCEPTION-REALISATION



Les installations de chantier sont précisées dans le PGC et complétées par les éléments ci-après. En cas de contradiction entre les deux documents, la prescription la plus contraignante sera exigée.

A minima, le Titulaire devra réaliser :

- Une clôture de chantier occultante permettant de s'opposer à la propagation par le vent des poussières et éventuels débris de chantier, efficace, robuste ainsi que les portes et portails de chantier. La clôture aura une hauteur minimale de 2 m.
- L'installation d'un bâtiment éclairé, chauffé et climatisé avec sanitaires pour les réunions de chantier dont les caractéristiques seront au minimum celles définies ci-après ;
- La signalisation du chantier et les déviations d'itinéraires du fait du chantier sur la voirie publique ;
- Le gardiennage et la gestion de l'accès au chantier.

Pour le Maître d'ouvrage et l'ATMO.

Un bureau de 12 m² de surface minimale avec :

- Connexion internet WIFI ou réseau câblé
- Imprimante et photocopieur A4/A3 du Titulaire mis à disposition du pouvoir adjudicateur et de l'ATMO.
- Mobilier : bureaux, tables, chaises, portemanteau, étagères pour casques, armoires de rangement pour dossiers.
- Mise à disposition des EPI pour les représentants du MO et de l'ATMO.
- Mise à disposition des EPI pour les visiteurs

DESCRIPTIF DES LOCAUX

Ces bureaux seront constitués par des éléments démontables type "modules" assemblés afin d'obtenir la surface prévue.

Electricité :

- L'ensemble de ces modules sera alimenté depuis un tableau comprenant les protections primaires des lignes.
- Tension prévue : 220 V. mono + terre
- Les points lumineux et prises de courant seront en quantité suffisante pour assurer l'éclairage des locaux du programme et l'alimentation des différents équipements (lampes, photocopieuse, etc.).

Chauffage / rafraîchissement :

- Chauffage en quantité suffisante pour respecter les normes. Equipements en vue du rafraîchissement des locaux pendant les mois d'été. L'installation devra prévoir les dispositifs pour limiter les surconsommations : contact d'ouverture sur les portes et fenêtres de manière à couper le chauffage/rafraîchissement.

Plomberie :

- Les sanitaires comprendront des W.C. à l'anglaise ainsi que des lavabos avec eau chaude et eau froide et distributeurs papier toilette, essuie-mains, savon liquide, poubelles, un chauffe-eau électrique mural pour l'alimentation des lavabos (séparation hommes / femmes et nombre conformément aux dispositions du code du travail). Les robinets seront de type presto de manière à ne pas permettre de surconsommation d'eau.